

CONCOURS DE LECTEURS

18^{ème} édition

FOLITURE 2015

Génération web

« Les mots sont les passants mystérieux de l'âme. »

Victor Hugo

REGLEMENT



La DAAC du Rectorat (Délégation Académique à l'Education Artistique et à l'Action Culturelle)
L'ASSODOC Guadeloupe (Association des Documentalistes de CDI) en partenariat avec
La DAC (Direction des Affaires Culturelles), le Conseil général, le réseau CANOPE de Guadeloupe
et la Librairie Générale,

organisent un concours qui a pour objectifs de :

- donner le goût de lire et d'écrire
- mieux maîtriser la langue française et de lutter contre l'illettrisme
- développer une culture contemporaine de littérature de jeunesse
- susciter une saine émulation entre les concurrents
- placer les élèves dans une situation de communication écrite authentique
- permettre la collecte d'informations

ARTICLE 1

Ce concours est ouvert à tous les élèves des classes de 6ème, 5ème, 4ème de collège et à tout élève de LGT et de LP de l'Académie de la Guadeloupe.

L'inscription ne doit se faire qu'avec l'accord de l'élève.

ARTICLE 2

Pour chaque niveau, à l'exception des classes de 4ème et de 2nde, il est prévu **deux catégories** :

- Catégorie A : bons lecteurs
- Catégorie B : moins bons lecteurs

Le choix de la catégorie pour chaque élève devra être effectué par le professeur de français. Ce choix devra refléter le véritable niveau de l'élève sous peine d'annulation de sa copie.

ARTICLE 3

Chaque candidat ayant lu intégralement les ouvrages de sa catégorie, doit répondre par écrit aux questions posées. Les correcteurs seront attentifs à la qualité des productions.

ARTICLE 4

La date limite d'inscription est fixée au **mercredi 26 novembre 2014.**

Les fiches d'inscription seront adressées à :

Madame Anne-Marie MONTANTIN ou Mme Francine POLLION pour le 2nd degré
DAAC - Rectorat - Site de Jarry - 97122 Baie-Mahault

ARTICLE 5

Ce concours comporte 2 épreuves :

Epreuve 1

Elle se déroulera dans les établissements scolaires **le jeudi 26 février 2015.**

Dix finalistes par niveau, par catégorie et par établissement seront retenus par les équipes d'enseignants.

Toute note en dessous de 10 est éliminatoire.

Les enseignants devront assurer les corrections (barèmes et corrigés leur seront transmis).
Seules les épreuves corrigées des élèves sélectionnés devront parvenir au Rectorat
le 13 mars 2015.

Epreuve 2

Elle est réservée aux finalistes. Elle se déroulera le **lundi 27 avril 2015.**

ARTICLE 6

Les photocopies de l'épreuve 1 sont à la charge des établissements.

ARTICLE 7

Pour les classes de 6^{ème}, 5^{ème} de catégorie A, de 4^{ème} et de LGT, l'élève devra lire 3 ouvrages pour la 1^{ère} épreuve, deux ouvrages pour les classes de 6^{ème}, 5^{ème} de catégorie B.

Ils devront lire un ouvrage pour la 2^{ème} épreuve.

Pour les classes de LP, il devra lire 2 ouvrages pour la 1^{ère} épreuve et 1 ouvrage pour la 2^{ème} épreuve.

ARTICLE 8

La 2^{ème} épreuve est corrigée par un jury composé des membres du comité « FOLITURE ». Les décisions de ce jury sont sans appel.

En cas d'ex-æquo la question subsidiaire départagera les candidats et si nécessaire la note obtenue lors de la 1^{ère} épreuve sera prise en compte.

ARTICLE 9

Cinq prix par niveau et par catégorie seront décernés à la proclamation des résultats.

ARTICLE 10

Les copies sont la propriété du Rectorat et ne peuvent en aucun cas être communiquées.

Faire acte de candidature au concours implique l'acceptation sans réserve des clauses du règlement.

ARTICLE 11

L'achat de ces ouvrages est à la charge des familles et / ou des établissements.

Les ouvrages seront disponibles dans les librairies.

La liste des ouvrages est jointe en annexe.